

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 28 AOUT 2023
DCM 2023 / 023**

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 4
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 23 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :

CELLE Éric
GENTES Laurent

CHANAL Fabrice
GRAIL Jérôme

DESCAMPS Véronique
PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) :

Absents :

DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance :

CHANAL Fabrice

**AVIS SUR ADHESION DE SAINT ARCONS DE BARGES AU SGEV POUR LA
COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans sa séance du 28 juin 2023, le Comité du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat de la commune de Saint Arcons de Barges au titre du transfert de la compétence assainissement non collectif (SPANC).

En vertu de l'article L.5211-18 du Code des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat fassent connaître leur avis sur cette décision dans le délai réglementaire à compter de 3 mois à compter de la notification de la décision syndicale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** l'adhésion de la commune de Saint Arcons de Barges au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-214301442-20230828-2023_023-DE
Reçu le 01/09/2023

Le Maire,
Laurent GENTES

